



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (AAPC)

### PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

### Journal d'annonces légales (JAL)

**Les Affiches de Grenoble : [legales@affiches.fr](mailto:legales@affiches.fr)**

#### **I. Acheteur**

Nom : Commune de ROYBON  
Adresse : Mairie 53, route de Montfalcon 38940 ROYBON  
Tél : 04.76.36.21.79  
E-mail : [mairie@roybon.fr](mailto:mairie@roybon.fr)

L'acheteur intervient en tant que Pouvoir Adjudicateur

#### **II. Procédure de passation**

Procédure adaptée ouverte

#### **III. Objet du marché**

MAITRISE D'ŒUVRE DE LA REQUALIFICATION DE LA SALLE POLYVALENTE

#### **IV. Calendrier d'exécution**

Démarrage prévisionnel : février 2024  
Durée prévisionnelle de l'opération : 30 mois

#### **V. Allotissement / Fractionnement**

Un lot unique

#### **VI. Caractéristiques principales**

Requalification de la salle polyvalente et de ses différents espaces (sanitaires, espaces de rangement, grande salle, lieu de stockage boissons et aliments et réchauffement de plats), mise aux normes ERP, isolation, changement du système de chauffage, aménagement de la grande salle pour devenir modulable.

## **VII. Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **VIII. Obtention du dossier de consultation des entreprises**

Le dossier de consultation des entreprises est délivré gratuitement par voie électronique en le téléchargeant sur le profil acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse <https://www.marches-securises.fr>

## **IX. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

Voir Règlement de la consultation.

## **X. Date limite de réception des offres**

Le vendredi 26 janvier 2024 à 12h dernier délai

## **XI. Modalités de dépôt des offres**

Les offres dématérialisées sont déposées sur le profil acheteur à l'adresse <https://www.marches-securises.fr>

Les modalités de dépôt sont précisées dans le règlement de consultation.

## **XII. Délai de validité des offres**

120 jours (cent vingt jours)

## **XIII. Critères de jugement des offres**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

Prix des prestations	40 %
Références	20 %
Valeur technique	40 %

Les modalités de notation de chacun des critères sont fixées dans le règlement de consultation

## **XIV. Modalités d'obtention des renseignements d'ordre administratif et/ou techniques**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires les opérateurs peuvent déposer une demande sur le profil acheteur de la collectivité.

Une réponse leur sera transmise sous forme dématérialisée dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation.

## **XV. Date d'envoi de l'avis à la publication**

19/12/2023